

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Bérengère MORIN
Romain BROUSSE- -BARBAT
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Elisabeth BALADUC
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etait représentée :

Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

2026-04-29 / 11	Travaux sur le réseau des eaux pluviales du bassin versant Saint Jean : modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement
-----------------	---

Monsieur le Maire expose que les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par le code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre des travaux programmés sur le réseau des eaux pluviales du bassin versant de Saint Jean, Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement ouverts en 2025 pour cette opération.

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

APPROUVE la modification de l'Autorisation de Programme pour les travaux à venir sur le réseau des eaux pluviales du bassin versant de la station d'épuration de Saint Jean et la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

	Total AP	CP 1 année 2025	CP 2 année 2026	CP 3 année 2027
Etudes / maîtrise d'œuvre / Travaux	550 000,00 €	9 859,20 €	85 000,00 €	455 140,80 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 29 avril 2026



Le Maire,

Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026	
Reçu en préfecture le 11/05/2026	
Publié le 12/05/2026	
ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_11-DE	

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1